Mesdames et messieurs,

Jeudi 27 février, l'épidémie de COVID-19 est passée du stade 1 au stade 2. Ce passage au stade 2 implique une adaptation de notre plan d'actions. Le virus circulant déjà sur notre territoire, les contraintes destinées à éviter l'entrée du virus en France n'ont plus lieu d'être.

S'agissant plus particulièrement des retours en provenance d'Italie du nord, le gouvernement a levé le 29 février les restrictions initialement émises.

A ce jour, **deux zones justifient des mesures restrictives** :

- d'une part la province du Hubei en Chine
- d'autre part les clusters1[1], soit les communes de Creil, de Crépy-en-Valois, de Vaumoise, de Lamorlaye, de Lagny-le-Sec et Lacroix-Saint-Ouen dans l'Oise, et la commune de La Balme-de-Silinguy en Haute-Savoie.

En conséquence, les personnels qui ne sont pas concernés par ces deux catégories de zones, peuvent rejoindre leur lieu d'exercice, comme les élèves peuvent retourner dans leur école ou leur établissement. Les uns comme les autres doivent simplement **appliquer les consignes sanitaires générales** applicables à l'ensemble de la population.

Compte tenu du passage au stade 2 du plan de prévention et de gestion, le gouvernement a décidé que **l'ensemble des voyages scolaires à l'étranger et, en France, dans les zones identifiées comme des « clusters » sont <u>suspendus jusqu'à nouvel ordre</u>**. **Tous les voyages scolaires à l'étranger doivent être interrompus**.

Les informations actualisées sont mises en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-personnels-274253

Demain, dès 7 heures du matin, le rectorat et les directions départementales seront réunies en cellule de crise pour répondre à vos questions et vous aider à faire face aux différentes situations que vous pourriez rencontrer.

Soyez assurés, mesdames et messieurs, de tout notre soutien dans ce contexte complexe.

Elisabeth Laporte

rectrice